

D. 2023/457  
(P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

-----

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations  
à caractère sportif au titre de l'année 2023

P.J. : - 1 tableau récapitulatif  
- 1 projet de délibération

La ville de Nouméa poursuit son programme de développement et de diversification des pratiques sportives au profit de tous les publics.

A cet égard, une enveloppe annuelle de subventions est ainsi allouée chaque année aux associations œuvrant dans ce domaine, laquelle s'élève pour l'année 2023 à un montant de 10 000 000 de francs CFP.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement sur les subventions sollicitées par six groupements et associations dont les activités participent activement à la vie de la cité et qu'il apparaît opportun de soutenir financièrement.

En effet, ceux-ci respectent les critères d'attribution des subventions définis pour l'organisation d'événements sportifs, notamment leur rayonnement, le type de public prioritairement visé, leur localisation et ampleur ainsi que l'existence de partenariat(s) avec des acteurs publics et/ou privés.

La liste des demandes de subvention est détaillée dans le tableau ci-annexé.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à six groupements et associations pour un montant total de 700 000 francs CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 7 avril 2023



Le maire,  
  
Sonia LAGARDE

**DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE SPORTIF RETENUES**

Budget annuel subventions de fonctionnement : 10 000 000 F/CFP  
 Budget déjà attribué : 0 F/CFP  
 Reliquat budget : 10 000 000 F/CFP  
 Proposition d'attribution du SMS : 700 000 F/CFP  
 Disponible après proposition du SMS : 9 300 000 F/CFP

NOM DE L'ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE (F/CFP)	COUT TOTAL DU PROJET (F/CFP)	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES (F/CFP)	MONTANT PERCU EN 2022 (F/CFP)	MONTANT PROPOSE EN 2023 (F/CFP)
CERCLE NAUTIQUE CALEDONIEN	1948	Demande d'aide financière pour l'organisation de la « AIRCALIN MATCH RACING CUP 2023 » du 9 au 13 août 2023	300 000 F	3 100 000 F	GNC : 300 000 F PS : 300 000 F ETAT : 400 000 F AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS : 400 000 F AIDES PRIVEES : 500 000 F	0 F	200 000 F
WILDBARZ SW	2020	Demande d'aide financière pour l'organisation de compétitions de Street-Workout en Nouvelle-Calédonie les 2 avril, 25 juin, 3 septembre et 17 décembre 2023	450 000 F	601 249 F		0 F	150 000 F
CERCLE NAUTIQUE CALEDONIEN	1948	Demande d'aide financière pour l'organisation du « NO WOMAN NO SAIL POINT ROUGE 2023 » les 8 et 9 juillet 2023	100 000 F	1 316 000 F	GNC : 100 000 F PS : 100 000 F ETAT : 100 000 F AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS : 100 000 F AIDES PRIVEES : 450 000 F	0 F	100 000 F

NOM DE L'ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE (F/CFP)	COUT TOTAL DU PROJET (F/CFP)	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES (F/CFP)	MONTANT PERCU EN 2022 (F/CFP)	MONTANT PROPOSE EN 2023 (F/CFP)
ASSOCIATION SPORTIVE PACIFIQUE XIII	2020	Demande d'aide financière pour l'organisation de « LA COUPE DE LA FRANCOPHONIE » le 13 mai 2023	600 000 F	970 000 F	AIDES PRIVEES : 70 000 F	0 F	100 000 F
SOCIETE DES REGATES CALEDONIENNES	1973	Demande d'aide financière pour l'organisation de « L'ALLIANZ CHAMPIONSHIP 2023 » du 10 au 13 octobre 2023	1 500 000 F	3 200 000 F	AIDES PRIVEES : 600 000 F	50 000 F	100 000 F
CERCLE DES NAGEURS CALEDONIENS	1964	Demande d'aide financière pour l'organisation du « 2 <sup>ème</sup> MEETING MOBIL INTERNATIONAL » le 13 mai 2023	200 000 F	4 550 000 F	GNC : 400 000 F PS : 200 000 F ETAT : 200 000 F AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS : 400 000 F AIDES PRIVEES : 2 300 000 F	50 000 F	50 000 F
						TOTAL	700 000 F

**DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE SPORTIF NON RETENUES**

Budget annuel subventions de fonctionnement : 10 000 000 F/CFP  
 Budget déjà attribué : 0 F/CFP  
 Reliquat budget : 10 000 000 F/CFP  
 Proposition d'attribution du SMS : 700 000 F/CFP  
 Disponible après proposition du SMS : 9 300 000 F/CFP

NOM DE L'ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE (F/CFP)	COUT TOTAL DU PROJET (F/CFP)	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES (F/CFP)	MONTANT PERCU EN 2022 (F/CFP)	MONTANT PROPOSE EN 2023 (F/CFP)
SOCIETE DES REGATES CALEDONIENNES	1973	Demande d'aide financière pour la participation au championnat national d'optimist en Nouvelle-Zélande du 7 au 10 avril 2023	1 850 000 F	1 850 000 F	/	0 F	0 F
SOCIETE DES REGATES CALEDONIENNES	1973	Demande d'aide financière pour la participation au championnat d'optimist de Polynésie Française du 22 au 26 mai 2023	1 600 000 F	1 600 000 F	/	0 F	0 F
						TOTAL	0 F



VILLE DE NOUMEA

D. 2023/457  
(P)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 3 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Christine BELLET
	M.	Warren NAXUE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Muriel GERMAIN
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	M.	Michel FONGUE	M.	Patrick SAKOUMORI
<b>27.04.2023</b>	Mme	Janine BAJON	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	M.	Philippe BLAISE	M.	Joseph BOANEMOA
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Laurie HUMUNI
<b>27.04.2023</b>	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Charlotte THAIAWE	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Bruno CAPY
			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Makaokio FIHIPALAI
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Magali MANUOHALALO
Nombre de présents	:	40	M.	Luc BRUN	Mme	Veylma FALAE0
Nombre de votants (12 procurations)	:	52	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Christine LE SAINT
			Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Alexandre MACHFUL		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/ 457  
attribuant des subventions à divers groupements et associations  
à caractère sportif au titre de l'année 2023

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **03 MAI 2023**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/210 du 23 février 2023 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2023,

VU les demandes de subvention en date des 22 novembre et 7 décembre 2022, 4 et 6 janvier et 12 février 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/27 du 7 avril 2023,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport entendue en séance du 12 avril 2023,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Sont attribuées des subventions pour un montant total de sept cent mille (700 000) francs CFP aux groupements et associations à caractère sportif suivants :

CERCLE NAUTIQUE CALEDONIEN Pour l'organisation de la «AIRCALIN MATCH RACING CUP 2023» du 9 au 13 août 2023.	200 000 francs CFP
WILDBARZ SW Pour l'organisation de compétitions de Street-Workout en Nouvelle-Calédonie les 2 avril, 25 juin, 3 septembre et 17 décembre 2023.	150 000 francs CFP
CERCLE NAUTIQUE CALEDONIEN Pour l'organisation du «NO WOMAN NO SAIL POINT ROUGE 2023» les 8 et 9 juillet 2023.	100 000 francs CFP
ASSOCIATION SPORTIVE PACIFIQUE XIII Pour l'organisation de «LA COUPE DE LA FRANCOPHONIE» le 13 avril 2023.	100 000 francs CFP

SOCIETE DES REGATES CALEDONIENNES  
Pour l'organisation de «L'ALLIANZ CHAMPIONSHIP 2023»  
du 10 au 13 octobre 2023.

100 000 francs CFP

CERCLE DES NAGEURS CALEDONIENS  
Pour l'organisation du  
«2<sup>ème</sup> MEETING MOBIL INTERNATIONAL»  
le 13 mai 2023.

50 000 francs CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2023, chapitre 65 "Charges de gestion courante".

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **03 MAI 2023**

POUR EXTRAIT CONFORME

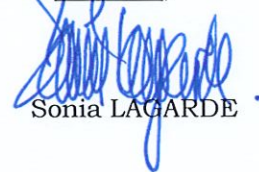
NOUMEA, LE **09 MAI 2023**

Le secrétaire de séance,

  
Kimberley BARONI



Le maire,

  
Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
S.G.L.	-	1
D.V.C.E.S. (S.M.S.)	-	1
MISE EN LIGNE	-	1

Mis en ligne le :

11 MAI 2023

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SUBVENTIONS A DIVERS GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF 2023

---

Date de transmission de l'acte : 10/05/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 10/05/2023

---

Numéro de l'acte : 2023-457 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230503-2023-457-DE

---

Date de décision : 03/05/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.2. Subventions attribuées aux associations